



Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE d'ALLONS

**COMPTÉ RENDU**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du SAMEDI 14 avril 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le samedi 14 avril à dix-huit heure trente, le Conseil municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents : Patrick MAURIN ; Josiane GRIMAUD ; Jean-Marie PAUTRAT ; Bernard AUDIER ; Fabien LORENZI ; Elie GALFARD.

Excusé : Claude CAUVIN ; pouvoir donné à Josiane GRIMAUD ; Serge GUICHARD pouvoir donné à Christophe IACOBBI.

Excusé : Régis GALFARD

Secrétaire de séance : Jean Marie PAUTRAT.

*Ouverture de la réunion par M. le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.*

**1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal (23 mars 2018).**

- Monsieur Patrick MAURIN fait remarquer qu'il a trouvé une faute d'orthographe et Monsieur Jean Marie PAUTRAT pense qu'il doit y en avoir d'autres.

▶ *Aucune autre remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

**2. Délibération transfert entre opérations**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une notification sur l'attribution des dotations et que celles-ci se montent pour un montant supérieur aux prévisions, d'environ 18 000 euros. Nous n'avions pas prévu cette somme qui provient certainement d'un nouveau calcul d'attribution qui favorise les petites communes aux revenus « modestes ».

Il propose ainsi de modifier quelques lignes budgétaires et réaffecter une partie de cette somme sur plusieurs dossiers.

Il rappelle que la commune souhaite s'engager dans un chantier de rénovation des ouvrants du bâtiment communal et d'effectuer les travaux suivants (rénovation des fenêtres et des portes d'entrées...).

C'est une nouvelle possibilité d'obtenir 90% de prise en charge pour des travaux d'amélioration des bâtiments publics. Le montant se monter à un peu moins de 30 000 euros.

Il y a également une moins value sur les travaux pour la rénovation du chemin des garrêts pour un montant de 1380 euros, que nous pourrions affecter au transfert au monument aux morts.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande si nous avons la certitude que cette somme supplémentaire nous est bien affectée.
- Monsieur le Maire indique que nous avons contacté les services de Monsieur le sous-préfet et le département. A priori il n'y aurait pas d'erreur, mais à ce jour il ne peuvent confirmer totalement. En cas de modification, nous avons toujours le poste budgétaire « imprévues » qui pourraient remplacer ces modifications budgétaires.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018**

**CREDITS A OUVRIR**

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Ventilation</i>	<i>Service</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<i>21</i>	<i>2112</i>	<i>1602</i>			<i>Terrains de voirie - cimetière</i>	<i>1 380,00</i>
<i>Total</i>						<i>1 380,00</i>

**CREDITS A REDUIRE**

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Ventilation</i>	<i>Service</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<i>21</i>	<i>2151</i>	<i>1804</i>			<i>Réseaux de voirie chemin des Gares</i>	<i>-1 380,00</i>
<i>Total</i>						<i>-1 380,00</i>

### 3. Délibération rénovation ouvrants de la Mairie

► *LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018*

#### COMPTES DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Ventilation</i>	<i>Service</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<i>21</i>	<i>21318</i>	<i>1805</i>			<i>Autres bâtiments publics</i>	<i>29 988,62</i>
<i>023</i>	<i>023</i>				<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>29 988,62</i>
<i>Total</i>						<i>59 977,24</i>

#### COMPTES RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Ventilation</i>	<i>Service</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<i>021</i>	<i>021</i>	<i>OPFI</i>			<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>29 988,62</i>
<i>77</i>	<i>7788</i>				<i>Produits exceptionnels divers</i>	<i>22 149,46</i>
<i>74</i>	<i>74121</i>				<i>Dotation de solidarité rurale cible</i>	<i>7 839,16</i>
<i>Total</i>						<i>59 977,24</i>

#### **4. Délibération délégation du conseil municipal au Maire – Droit de préemption urbain**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la Mairie d'acquérir la parcelle G 517 (3 propriétaires) pour un futur projet de parc de stationnement à l'entrée de bourg.

La mairie va préempter ce terrain. La Mairie dans un futur proche proposera également cette préemption pour les terrains cadastré autour de la parcelle G 517. La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) a été consulté.

L'idée est de construire un parking à l'entrée du village pour désengorger ceux du centre du village et par exemple au moment des fêtes, pouvoir barrer son entrée.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande si les trois propriétaires ont donné leurs accords ?

Monsieur le Maire indique qu'il a informé ces propriétaires mais qu'il n'y a pas eu de réponse.

#### **5. Questions diverses.**

##### **Emplacement des nouveaux conteneurs ordures ménagères.**

- Monsieur le Maire informe de nouveau le Conseil Municipal de la modification de gestion des ordures ménagères par la Communauté de Commune (CCAPV).

La collecte se fera :

- Papiers et tous les plastiques,
- Les verres,
- Le reste des ordures ménagères.

Du fait des nouveaux conteneurs il faut « abandonner » l'ancien local à poubelles qui était bien pratique pour centraliser tous les déchets.

Nous n'avons pas beaucoup de choix d'installation du fait des nouvelles contraintes techniques (hauteur du bras du camion, éloignement de la commune...). Les services de la CCAPV doivent chercher un terrain sur la commune.

##### **SIVU (Entretien des berges du Verdon et ses affluents - de Moustier saint Marie à Allos.**

- Monsieur le Maire confirme que la gestion du SIVU a été reprise par la CCAPV. En sa qualité de Conseiller communautaire, il siège à cette instance. A terme il y aura la création d'une commission territoriale.

Monsieur le Maire propose à Monsieur BERNARD Audier de nous y représenter.

Monsieur le Maire poursuit son exposé en rappelant du désengagement des partenaires au financement des missions du SIVU (Région, Agence de l'eau, EDF). Pour le moment le budget 2018 est bouclé grâce aux excédents 2017 mais rien n'est garanti pour 2019. Monsieur le Maire rappelle de l'action positive du SIVU et craint que nous nous retrouvons dans une situation d'avant 1994, où le cours de la rivière n'était pas entretenu.

### Monument aux morts

- Monsieur le Maire indique que le déplacement du monument aux morts se fera en 2 temps :
  - Déplacement avant le 8 mai,
  - Fin des travaux d'aménagement du site en juin 2018.
  -

L'entreprise MAUREL effectuera ce travail.

### Contentieux DEFENS

- Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'assignation de la commune au tribunal de Digne Les Bains par l'association du Défens et de 39 habitants d'Allons. La commune a du désigner un avocat pour la défendre.

Il informe donc, que pour donner suite au dernier vote du Conseil Municipal, Maître Stéphane GRAC, défendra les intérêts de la commune dans la procédure actuellement engagée à son encontre.

### PLUI – Bergeries

Monsieur le Maire fait suite aux informations donné par Monsieur Régis GALFARD sur les interdictions de construction d'habitation autour des bergeries, lors du dernier conseil Municipal.

Le bureau d'étude a confirmé l'interdiction de construire des habitations autour de ces bâtiments pour 100 mètres (code Rural), ramené à 50 mètres par le règlement Sanitaire départemental des Alpes de Haute Provence.

Pour mémoire:

(100 mètres pour les bâtiments d'élevage des animaux et 15 mètres pour les bâtiments du fourrage).

### Commission intercommunale des impôts

- Monsieur le Maire indique que de la même façon que pour la Commission Communale des impôts, une commission intercommunale des impôts va se mettre en place. Il faudra désigner une personne pour nous représenter.
- Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande si c'est obligatoirement un élu.
- Monsieur le Maire indique que comme pour la commune, cela peut être un citoyen du village. Il va d'ailleurs effectuer une démarche auprès d'un membre de la commission communale pour lui proposer de nous représenter au niveau intercommunal.

## Réunion CCAPV du 24 avril

- Monsieur le Maire appelle les élus à participer à la réunion d'information des élus de la CCAPV du 24 avril. Les points suivants seront présentés : Budgets 2018, rôle des commissions...

Il informe également du bulletin trimestriel de la Communauté de Commune qui sera donné aux élus.

**Plus personne ne demandant la parole,  
Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.**